

Questions orales

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, rien n'indique, à mon avis, qu'on doive hausser le taux de ces cotisations cette année.

* * *

RADIO-CANADA**LE REFUS DE COMMUNICATION DE LA TRANSCRIPTION DE L'ÉMISSION «TEN LOST YEARS»**

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État, qui est responsable de Radio-Canada. Elle concerne le refus de cette dernière de me remettre la transcription de la partie sonore de l'émission «Ten Lost Years», télédiffusée le dimanche soir 2 février. Le ministre lui donnera-t-il ordre de me remettre cette transcription?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'en ai parlé à Radio-Canada, qui se ferait un plaisir de présenter l'émission intégrale au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. Le député pourrait assister à la séance.

M. Scott: La qualité de l'interprétation ne m'intéresse pas. Ce que je veux, c'est la transcription des paroles qui ont été dites. Je redemande au ministre s'il verra à ce qu'elle me soit remise.

M. Faulkner: A mon avis, les deux parties, sonore et visuelle, ne vont pas l'une sans l'autre.

* * *

LES FINANCES**LA PERCEPTION DE LA TAXE DE VENTE SUR LA MONNAIE OLYMPIQUE**

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme la monnaie olympique a cours légal et comme la Colombie-Britannique est, à ma connaissance, la seule province à imposer sur sa vente une taxe de 5 p. 100, le ministre peut-il dire à la Chambre si l'imposition de cette taxe est légale et, sinon, verra-t-il à ce que cet argent soit remboursé aux acheteurs ou versé au fonds olympique?

M. l'Orateur: A l'ordre. Les règles de la période des questions interdisent clairement de demander à un ministre une opinion juridique. Le député demande directement au ministre si la perception de la taxe de vente est légale. Cela semble contraire aux règles de la période des questions. Peut-être le député pourrait-il obtenir réponse à sa question d'une autre manière.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, peut-être me permettez-vous alors de reformuler ma question. Le ministre

[M. Alexander.]

sait-il que la Colombie-Britannique perçoit une taxe de vente?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'essaierai de répondre à la question en tenant compte de votre décision. Il n'y a pas de taxe sur la monnaie olympique si elle est vendue à sa valeur nominale mais, si les pièces sont vendues par les banques à un prix supérieur à la valeur nominale, alors la taxe de vente s'applique. Quelques provinces ont accepté de renoncer à la taxe de vente, mais pour la première et la deuxième émission, certaines provinces, dont le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont perçu une taxe de vente.

Des voix: Oh, oh!

* * *

● (1450)

LE CANADIEN NATIONAL**LA CESSION D'UNE PART DE LA CHAÎNE D'HÔTELS**

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports. Comme le Canadien National a poursuivi des entretiens avec la compagnie des Hôtels internationaux Hilton et la société Trizec, dont l'une est américaine et l'autre britannique, pour leur vendre une part importante de son réseau d'hôtel ainsi que d'autres propriétés, le ministre nous dirait-il si la direction du CN a fait part au ministre ou au gouvernement de ses intentions? Le CN a-t-il sollicité l'approbation ou l'opinion du gouvernement? Sinon, le ministre ou le gouvernement ont-ils exprimé leur opinion au Canadien National? Dans ce cas, en quoi consistait cette opinion?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous sommes au courant de la proposition faite par Trizec, Hilton, le CN et Air Canada. La question est à l'étude actuellement, mais il y a lieu de croire qu'une décision sur une aussi importante question va exiger réflexion.

M. Benjamin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre n'a répondu qu'à une partie de ma question. Comme cette propriété appartient aux Canadiens et qu'ils en payent les frais, le ministre voudrait-il nous dire ce que lui et le gouvernement en pensent? Vont-ils exiger que le Canadien National recoure à une gestion compétente pour diriger leurs hôtels, afin que les Canadiens en demeurent propriétaires?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, la plupart des grandes lignes aériennes du monde, comme la TWA, le Pan American, Air France et bien d'autres ont des hôtels dans le monde entier. Est-il opportun pour Air Canada d'en faire autant? La question est à l'étude actuellement. De toute façon, le CN ne peut faire de transactions au sujet des hôtels sans l'approbation du gouvernement canadien, cela ne fait pas de doute pour moi.